



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation****Vingt-neuvième session**

Genève, 20-22 novembre 2019

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes**Rapport de situation concernant l'Initiative sur l'élaboration
de normes non sexistes****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

En 2016, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation a lancé l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes afin d'assurer une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans l'élaboration des normes et de veiller à ce que le contenu et les effets des normes, une fois mises en œuvre, tiennent compte des questions de genre. Le présent document rend compte des travaux accomplis dans le cadre de l'Initiative.

Décision proposée

Le Groupe de travail adopte le rapport concernant l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes. Il se félicite de l'ouverture à la signature de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre et encourage les États membres à engager un dialogue avec les organismes de normalisation basés sur leur territoire afin qu'ils deviennent également signataires. Il prie par ailleurs le secrétariat de poursuivre ses efforts de sensibilisation et de lui rendre compte à sa prochaine session des activités menées.



I. Objet de l'Initiative

1. À la vingt-sixième session plénière du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (ci-après dénommé « Groupe de travail »), les États membres sont convenus de confier au Bureau et au secrétariat le mandat d'engager des consultations sur l'élaboration d'un plan d'action et d'une recommandation tendant à prendre en compte les questions de genre dans les normes et les politiques de réglementation aux niveaux national et international (Décision 4). Il s'agissait en particulier :

- De renforcer l'utilisation des normes et des règlements techniques en tant qu'outils pour la réalisation de l'objectif de développement durable 5 ;
- De prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration et l'application des normes ;
- De prendre en compte les questions de genre dans l'élaboration et l'application des règlements techniques.

2. Ces activités ont été entreprises dans le contexte du cadre stratégique pour la période 2016-2017 et 2018-2019 de la CEE¹. Le projet est mis en œuvre conformément aux résolutions 2011/5² et 2013/16³ du Conseil économique et social.

II. Contexte de l'Initiative

3. L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes favorise une croissance exponentielle et permet d'ouvrir la voie à l'égalité des sexes, à l'indépendance économique et à l'élaboration de politiques et programmes tenant compte des questions de genre.

4. Alors que de nombreuses initiatives internationales appuient l'autonomisation économique des femmes, le taux d'activité des femmes dans le monde (pourcentage de la population féminine âgée de 15 ans et plus) était de seulement 48,5 % en 2018 – soit 26,5 % de moins que celui des hommes. Depuis 1990, l'écart de participation ne s'est réduit que de 2 %, ce qui entrave considérablement la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴.

5. Dans un certain nombre de domaines, les normes constituent un obstacle difficilement perceptible mais non négligeable à la participation des femmes dans des secteurs de l'économie qui sont devenus de fait dominés par les hommes. En outre, étant donné que tous les produits et services sont conçus conformément aux prescriptions énoncées dans les normes, le fait de ne pas analyser les besoins des deux sexes peut rendre les produits moins faciles à utiliser et augmenter le prix de produits qui auraient autrement contribué à libérer du temps pour les femmes. Une telle adaptation, si elle était plus systématique, pourrait réduire le fardeau des tâches domestiques, permettant ainsi aux femmes, qui en ont traditionnellement la charge, de chercher et de garder des emplois rémunérés dans le secteur structuré de l'économie, ou de continuer leurs études.

¹ Se reporter aux documents A/69/6 et A/71/6 (disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/info/open-unece/programme-planning-and-reporting.html>), en particulier au paragraphe 17, qui dispose que « [I]es aspects du développement se rapportant à l'égalité des sexes seront dûment pris en considération. [...] L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront prises en compte dans les sous-programmes de la CEE conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. ».

² « Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ».

³ « Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies ».

⁴ Voir Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018*.

6. Deux constatations permettent de déduire que les activités de normalisation à tous les niveaux – sectoriel, national, régional et international – ne sont pas suffisamment axées sur les besoins des femmes :

a) La proportion de femmes participant à des activités de normalisation est très faible. Selon les estimations préliminaires de la CEE, à peine 10 % des experts chargés d'élaborer des normes sont des femmes. Cette situation peut influencer sur la manière dont les normes sont élaborées et sur l'orientation plus générale des activités de normalisation ;

b) Il n'existe actuellement aucune stratégie globale en faveur de l'égalité des sexes dans le domaine de la normalisation et, à ce jour, aucun des principaux organismes de normalisation :

i) N'a adopté de stratégie officielle en faveur de l'égalité des sexes pour l'organisation de ses activités internes ;

ii) N'a accordé la priorité à l'égalité des sexes dans la planification ou l'adaptation de ses activités de normalisation ;

iii) N'a élaboré un outil permettant d'analyser les normes existantes sous l'angle de l'égalité des sexes.

7. Les normes ne servent pas seulement à éclairer les décisions de gestion des entreprises, mais jouent également un rôle fondateur dans l'élaboration de règlements et constituent le fondement d'un large éventail de politiques sociales et économiques. Ainsi, élaborer des normes en l'absence d'une perspective d'égalité des sexes risque bien d'entraîner des choix sociétaux qui ne tiennent pas compte des questions de genre, ce qui renforcera la marginalisation des femmes et diminuera encore leur participation au marché du travail.

III. Principales réalisations dans le cadre de l'Initiative jusqu'en 2019

8. En 2016, le Groupe de travail a lancé l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes afin de favoriser une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans l'élaboration des normes et de veiller à ce que le contenu et les effets des normes, une fois mises en œuvre, tiennent compte des questions de genre.

9. En 2017, une première réunion physique consacrée à l'Initiative s'est tenue, suivie de cinq réunions en ligne, au cours desquelles les participants ont échangé informations et meilleures pratiques. Des exposés ont été faits sur les préjugés sexistes (WorkSafe)⁵, l'analyse comparative entre les sexes (Gender-Based Analysis Plus) (Condition féminine Canada)⁶, un système de certification pour l'égalité professionnelle sur le lieu de travail (projet EDGE)⁷, deux labels d'État (AFNOR)⁸, le programme de certification pour l'égalité professionnelle dans le secteur privé (PNUD)⁹, le matériel d'enseignement et les outils sur l'intégration d'une perspective de genre (Centre de formation d'ONU-Femmes)¹⁰, un projet visant à favoriser une meilleure intégration des femmes et des filles dans le secteur structuré de l'économie par l'utilisation et l'adoption de normes (Réseau Normalisation et Francophonie)¹¹, et l'outil élaboré par la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

⁵ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/NZ_Worksafe_Gender_Bias_in_Standardization_V2.pdf.

⁶ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/SWC-CFC-PRESENTATION_UNECE_general_overview_GBA_training_and_tools_Oct_23_2017.pdf.

⁷ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/documents/2017/Gender/EDGE_VFfinal.pdf.

⁸ <https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/documents/2017/Gender/AFNOR.pdf>.

⁹ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/documents/2017/Gender/UNDP_PPT_Analysis_of_Standards_through_a_Gender_Lengths.pdf.

¹⁰ trainingcentre.unwomen.org.

¹¹ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/Projet_FJN_RNF_description_sommaire_19_cellules_EN.PDF.

pour analyser les incidences des règlements techniques sur l'égalité des sexes (Guide de l'APEC sur l'analyse différenciée selon le sexe)¹².

10. En 2018, quatre réunions en ligne et une réunion physique consacrées à l'Initiative ont été organisées, ce qui a permis d'établir la version finale de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre. On trouvera cette déclaration dans la Recommandation U, qui a été approuvée et adoptée à l'unanimité par le Groupe de travail à sa vingt-huitième session, en novembre 2018.

11. Les réunions en ligne ont aussi été l'occasion pour les participants d'échanger leurs meilleures pratiques. Des exposés ont en outre été faits sur les sujets suivants : la base de données « Commerce pour le développement durable » du Centre du commerce international, qui vise à aider les entreprises, les institutions publiques et d'autres organisations et institutions à analyser et à traiter différentes normes privées de durabilité¹³ ; les lignes directrices sur l'intégration des femmes, élaborées par l'APEC, dont l'objectif est de promouvoir la participation des femmes dans tous les organes et comités de l'organisation et de faire progresser l'expertise en la matière dans tous ses domaines de travail¹⁴ ; et la norme IST 185 sur un système de gestion de l'égalité des salaires, introduite par l'Islande afin de mettre en place un système qui garantit l'égalité des salaires et des conditions de travail des hommes et des femmes travaillant pour le même employeur¹⁵.

12. Enfin, le secrétariat s'est employé, aux côtés de différents partenaires, à donner un plus grand retentissement à l'Initiative, qui a été mise en avant dans le Rapport annuel 2017 des Champions internationaux de l'égalité des sexes et dans *Standardization News*, le magazine d'ASTM International.

IV. Activités menées dans le cadre de l'Initiative en 2019, produits à livrer en vue de la session annuelle et plans pour 2020

13. Au cours de la période considérée, la principale réalisation dans le cadre de l'Initiative a été l'ouverture réussie de la Déclaration à la signature. Le 14 mai 2019, jour de l'ouverture, 56 organisations l'ont signée. Cet événement a été transmis en direct sur le réseau de télévision de l'ONU et a fait l'objet d'une campagne de promotion dynamique sur Twitter et Facebook. Il s'agissait d'un événement « zéro avion », l'objectif étant de limiter les émissions de carbone et les incidences négatives sur le climat.

14. Il a été possible de recueillir autant de signatures grâce essentiellement à la vaste et vigoureuse campagne d'information sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, qui a été menée tant sur les médias traditionnels que sociaux, et par l'intermédiaire de contacts directs, ce qui a permis d'atteindre plus de 5 millions de personnes dans le monde. Sans la contribution financière obtenue au titre du projet pour le développement de l'utilisation et de l'intégration des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, une telle campagne n'aurait pu voir le jour¹⁶.

15. Parmi les signataires actuels, on compte des organisations internationales telles que l'Organisation internationale de normalisation, la Commission électrotechnique internationale ou l'Union internationale des télécommunications, des organisations

¹² https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/APEC_Gender_Inclusion_Guidelines.pdf.

¹³ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/ITC_T4SD_Overview_Gender_related_standards_25.01.pdf.

¹⁴ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/presentations/APEC_Gender_Inclusion_Guidelines.pdf.

¹⁵ http://www.kvenrettindafelag.is/wp-content/uploads/2015/03/The-Equal-Pay-Standard-%C3%8DST-85-www.vel_is_.pdf.

¹⁶ Le projet a été mené à bien par le secrétariat de la CEE de juillet 2018 à juillet 2019, et a bénéficié de l'appui du fonds allemand de coopération - par l'intermédiaire du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) -, d'ASTM International et de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE).

régionales telles que le Comité européen de normalisation, le Comité européen de normalisation électrotechnique et l'Organisation régionale africaine de normalisation, ainsi que 46 organismes nationaux de normalisation et d'autres organisations encore. La liste des signataires au 17 septembre 2019 figure à l'annexe 1.

16. Les autres produits attendus au titre de l'Initiative sont les suivants :

a) La publication d'un ouvrage sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, qui plaide en faveur de la prise en compte de ces questions dans le cadre de l'élaboration et de l'application de normes. Il comporte trois chapitres, qui traitent respectivement : du rôle des normes en tant que moyen de favoriser la participation des hommes et des femmes à la prise de décisions économiques sur un pied d'égalité, de la prise en compte des questions de genre dans le cadre de l'élaboration de normes privées de durabilité et des incidences des mesures sanitaires et phytosanitaires sur les femmes. Il contient par ailleurs, à l'intention des organismes de normalisation, des organisations internationales et des autorités publiques, des recommandations concernant les mesures à prendre.

b) Deux vidéos promotionnelles :

i) Une vidéo d'animation visant à sensibiliser l'opinion publique à l'importance d'accroître la participation des femmes aux activités de normalisation, leur contribution étant indispensable pour que les normes soient inclusives et pertinentes, en particulier dans une optique de durabilité (disponible sur YouTube, à l'adresse suivante : <https://youtu.be/4I-PKQOAGxM>) ;

ii) Une vidéo retraçant les moments clefs de la cérémonie d'ouverture de la Déclaration à la signature et de la préparation de l'événement (en cours de réalisation au moment de l'élaboration du présent rapport).

17. Le 17 septembre 2019, la première réunion des signataires de la Déclaration s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud. Elle a été l'occasion pour les signataires :

- D'échanger des données d'expérience sur l'élaboration de plans d'action pour l'égalité des sexes et l'adoption de mesures visant à favoriser l'avancement des femmes ;
- De s'accorder sur les prochaines priorités à fixer au titre de l'Initiative, en s'appuyant sur les domaines d'activité actuels et les dernières propositions en la matière (par exemple, recueillir des exemples de normes ne tenant pas compte des questions de genre, soutenir les échanges entre organismes de normalisation, organiser des activités de sensibilisation, participer à de telles activités, ou élaborer des méthodes en vue d'enregistrer la participation, ventilée par sexe, ainsi que des méthodes pour veiller au respect des normes).

18. Au total, 52 experts de 36 organisations ont participé à cette réunion. Une enquête en ligne avait été diffusée au préalable en vue de déterminer les priorités des partenaires. Le secrétariat présentera un exposé oral détaillé sur la réunion à la vingt-neuvième session du Groupe de travail.

19. Outre les deux manifestations de haut niveau décrites ci-dessus, trois séminaires en ligne consacrés à l'Initiative ont été organisés – en janvier, en avril et en juin – sur les questions suivantes : la traduction de la Déclaration dans les langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues ; le résultats de travaux de recherche menés par des universitaires ; et l'expérience acquise par les signataires, tant en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la Déclaration que de planification d'événements et de réunions.

20. On prévoit d'organiser, au cours de la prochaine période à examiner, un atelier sur la place de l'égalité des sexes dans l'élaboration des normes et règlements techniques. Cet atelier devrait avoir lieu en novembre 2020, en même temps que la réunion du Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'initiative de la délégation canadienne auprès de l'OMC. Le secrétariat de la CEE continuera de collaborer étroitement avec le Canada en vue de présenter la Déclaration lors de cet important événement.

V. Responsabilité de la poursuite des travaux

21. Le responsable de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre est actuellement le secrétariat de la CEE, qui travaille en collaboration avec M^{me} Stephanie Eynon, responsable des producteurs de normes et de l'application de celles-ci à la British Standards Institution, et M^{me} Caitlin Kraft-Buchman, cofondatrice des Champions internationaux de l'égalité des sexes.

VI. Rôle du secrétariat

22. Les participants à l'Initiative sectorielle invitent le Groupe de travail à demander au secrétariat de continuer d'appuyer les travaux menés dans le cadre de l'Initiative en mobilisant des fonds pour les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi qu'en assurant le service des réunions consacrées à l'Initiative et en tenant à jour le site Web. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le secrétariat pourrait aider à promouvoir davantage l'importance de l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre auprès des organismes de normalisation, des autorités nationales et des groupes régionaux, et soutenir la participation à des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Annexe

Liste des signataires de la Déclaration

Organismes de normalisation régionaux et internationaux et organismes chargés de l'établissement de normes privées de durabilité

Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN)	Organisation internationale de normalisation (ISO)
AMFORI	Union internationale des télécommunications (UIT)
ASTM International	Table ronde sur le soja responsable (RTRS)
Comité européen de normalisation (CEN) et Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC)	The Gold Standard
Commission électrotechnique internationale (CEI)	Verra

Organismes de normalisation nationaux

General Directorate of Standardization, Albanie	Dirección General de Normas, Mexique
Austrian Standards International, Autriche	Institute for Standardization of Moldova, République de Moldova
Instituto Boliviano de Normalización y Calidad, Bolivie	Institut marocain de normalisation, Maroc
Conseil canadien des normes, Canada	Instituto Nacional de Normalização e Qualidade, Mozambique
Instituto Colombiano de Normas Técnicas y Certificación, Colombie	NEN, the Netherlands Standardization Institute
Office congolais de contrôle, Congo	NEC, the Netherlands Electrotechnical Committee
Organisation for Standardisation, Chypre	Standards New Zealand, Nouvelle-Zélande
Danish Standards, Danemark	IEC National Committee of New Zealand, Nouvelle-Zélande
Instituto Dominicano para la Calidad, République dominicaine	Instituto Português da Qualidade, Portugal
Servicio Ecuatoriano de Normalización, Equateur	Saint Kitts and Nevis Bureau of Standards, Saint-Kitts-et-Nevis
The Gambia Standards Bureau, Gambie	Saint Lucia Bureau of Standards, Sainte-Lucie
Deutsches Institut für Normung, Allemagne	Association sénégalaise de normalisation, Sénégal
Organismo Hondureño de Normalización, Honduras	Sierra Leone Standards Bureau, Sierra Leone
Icelandic Standards, Islande	Asociación Española de Normalización, Espagne
Bureau of Indian Standards, Inde	Swedish Institute for Standards, Suède
National Standards Authority of Ireland, Irlande	Association suisse de normalisation, Suisse
Comitato Elettrotecnico Italiano, Italie	Thai Industrial Standards Institute, Thaïlande
Ente Italiano di Normazione, Italie	Bureau of Standards, Trinité-et-Tobago
Latvian Standard, Lettonie	Agence togolaise de normalisation, Togo
Lithuanian Standards Board, Lituanie	Türk Standardlari Enstitüsü, Turquie
Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services, Luxembourg	British Standards Institution, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Malta Competition and Consumer Affairs Authority, Malte	Instituto Uruguayo de Normas Técnicas, Uruguay
Mauritius Standards Bureau, Maurice	